



Décision n° 2025/24

Signature de contrats d'engagement relatifs à des rencontres d'auteurs pour le Prix « Cœurs d'Ados »

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Considérant que le Prix littéraire « Cœurs d'Ados » créé par le Réseau des Bibliothèques a pour objectif la promotion de la lecture et des auteurs auprès du public adolescent, et nécessite l'organisation de rencontres avec les auteurs mis en avant dans le cadre de ce projet,

DECIDE

Article 1^{er} : de conclure, dans les conditions prévues dans les contrats annexés à la présente décision, des contrats d'engagement au titre d'activités relevant des revenus artistiques avec les auteurs sélectionnés dans le cadre du Prix Cœurs d'Ados 2025 : Alice Brière-Haquet, Jacky Schwartzmann, Marin Ledun, Camille Garoche. Ces auteurs assureront des rencontres en présentiel et/ou en visioconférence avec les collégiens du territoire.

Article 2 : la présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 20 mars 2025

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le Président,
Eddie Faque



Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le



ID : 076-247600588-20250320-DECISION2025_24-DE

